PHILIPPE DECRAENE

La corruption en Afrique noire

« Et moi je vous dis : faites-vous des amis avec les richesses injustes... »

(Evangile de saint Luc, chap. 16, verset 9.)

Pour Pierre Larousse, dont le Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, paru il y a un peu plus de cent ans, constitue avec la Grande Encyclopédie de Diderot et d'Alembert une des sources les plus précieuses de documentation, la corruption est le « crime du fonctionnaire public qui trafique de son autorité, ou de ceux qui cherchent à le corrompre ». Voilà une définition qui présente, entre autres mérites, celui d'utilement rappeler aux censeurs et critiques acerbes des dirigeants du Tiers Monde que, sans corrupteur, il ne saurait y avoir d'homme corrompu...

Autre élément de réflexion préalable également emprunté à Pierre Larousse: « Nos lois portent des peines contre les fonctionnaires qui se sont laissé corrompre et contre ceux qui les ont corrompus, par présents, commissions, pots-de-vin ou autrement: rares sont ceux qui se laissent prendre la main dans le sac, plus rares encore ceux qui se plaignent de tentatives de corruption faites sur eux; les fonctionnaires sont comme les femmes: pas plus les uns que les autres n'aiment à dire qu'on a attenté à leur vertu. »

Enfin, il faut rappeler que la corruption est inhérente à la nature humaine. Aucune époque n'a été exempte de cette tare. Celle-ci est universelle, comme l'incorruptibilité elle-même, mais beaucoup plus répandue que cette dernière. Elle n'a épargné, n'épargne et n'épargnera aucune profession, aucun groupe social, fût-ce ceux qui par nature devraient rester au-dessus de tout soupçon.

Ces quelques brèves digressions sont indispensables, dans la mesure où ceux qui ont à eonnaître des problèmes du Tiers Monde africain sont encore trop fréquemment enclins à penser que la corruption fait non seulement intrinsèquement partie de la vie des sociétés africaines, mais encore qu'elle en constitue une des spécificités.

Certes, les élites bureaucratiques, qui sont à l'origine du combat nationaliste et qui, de ce fait, furent les principaux artisans de la conquête de l'indépendance des Etats africains, ont une fâcheuse tendance à s'ériger en bourgeoisies néo-coloniales ou compradores. Ces minorités privilégiées que l'on accuse, avec quelque excès, d'avoir confisqué le pouvoir politique à leur seul profit ont parfois tendance à ne se préoccuper que de leurs intérêts de classe. Faisant allusion à leur insouciance, à leur égoïsme, à leur propension à céder aux tentations de la corruption, l'écrivain Tibor Mende qui, jusqu'à sa mort, resta l'un des meilleurs spécialistes du Tiers Monde, les qualifiait de « mercenaires du statu quo ». C'est pourquoi beaucoup d'observateurs sont enclins à penser que la cause essentielle des coups d'Etat que connaît le continent africain réside dans cette attitude des « clercs africains » accusés de démission. C'est cette attitude également qui pourrait se trouver à l'origine de ces jacqueries, dont jusqu'à ce jour fort peu d'Etats ont donné l'exemple (Congo, Zaïre, Madagascar), mais qui, à terme, devraient logiquement se multiplier.

Formé à l'époque coloniale, l'ancien personnel administratif, notamment le petit monde des commis, des rangs desquels sont issus la plupart des hommes politiques de la première génération des indépendances, est en voie d'extinction. Souvent considérés par leurs jeunes collègues comme des « colonialistes », ces vieux serviteurs, qui possédaient, pour la plupart, une certaine maîtrise des rouages administratifs, et n'étaient pas toujours dépourvus du sens de l'intérêt public, sont remplacés par des hommes moins âgés certes, mais qui manquent trop souvent de civisme et qui sont peu enclins au dévouement à l'intérêt collectif — ce qui constitue un terrain particulièrement favorable au développement de la corruption sous toutes ses formes.

Soucieux d'acquérir un confort matériel qui, estiment-ils, leur revient de droit du fait qu'ils détiennent des diplômes, les nouveaux fonctionnaires sont la proie de tentations auxquelles un trop grand nombre d'entre eux cèdent volontiers. Redoutant la brousse et son inconfort, ils intriguent pour servir dans la capitale. Lorsqu'ils sont contraints d'accepter une affectation en province, ils ont tendance à demeurer sédentaires, évitant les tournées qui permettraient un contact direct avec leurs administrés.

Le poids de l'administration sur la marche des affaires publiques s'accroît continuellement dans la majorité des Etats africains. Il s'accompagne malheureusement d'un accroissement parallèle, à peu près général, de l'irresponsabilité des fonctionnaires, ainsi que du développement, dangereux par ses conséquences, d'un formalisme excessif. L'absentéisme des responsables, sollicités par des déplacements ou des festivités, qui n'ont aucun rapport avec leur tâche et les incitent à un véritable « nomadisme », contribue à aggraver les pesanteurs administratives — ce qui constitue une autre forme d'incitation à la corruption.

Longtemps resté inconnu de sociétés à l'intérieur desquelles la circulation monétaire ne représentait qu'un phénomène exceptionnel, l'argent s'est révélé détenteur d'un pouvoir de corruption d'autant plus étendu en Afrique qu'il y faisait une apparition très tardive. Dans l'un de ses récents ouvrages, le député Pierre Bas cite une anecdote particulièrement chargée de signification : « Je me souviens d'une vieille femme noire, qui, sur un marché du Congo, brandissait un billet de 5 F, un mapata, en criant : « Dieu ? où est Dieu ? mais le « voilà, le voilà celui qui peut tout... » » (1).

L'argent a bouleversé les structures sociales du continent africain. Il constitue en effet un facteur de capitalisation déjà adopté à peu près par tous, ou en voie d'adoption universelle, y compris au sein de sociétés pastorales, comme celles des Bororo du Niger ou des Tutsi du Burundi chez lesquels le seul élément d'accumulation est longtemps resté le cheptel. Eclipsant les hiérarchies traditionnelles sont nées de nouvelles suzerainetés et de nouvelles vassalités, exclusivement issues de la détention, ou de la non-détention, de ressources monétaires. C'est ce qui explique que des commerçants ou des transporteurs ont pu brutalement, alors que leur origine sociale les minorisait, obtenir préséance sur des chefs de haute naissance — parce que disposant d'un compte en banque dont l'importance se révélait incomparablement plus grande que celle des « seigneurs » d'autrefois.

Dans de telles circonstances, il est logique que naisse, et se développe, un esprit de profit, puis de lucre chez certains, tandis que les revenus s'individualisent de plus en plus et que perd pied la propriété collective. De ce fait, les liens moraux et familiaux, les vieilles allégeances ancestrales s'effritent. Tout ceci implique que disparaisse progressivement la notion de sacrifice personnel exigé de l'individu au nom des impératifs propres au clan, à la famille étendue ou à la tribu et aux solidarités qu'elle implique. Avec l'oubli de la soumission aveugle à la loi naturelle et à la morale, que codifie depuis des temps immémoriaux la coutume, prennent insidieusement naissance la concussion, la prévarication, la corruption, le népotisme et l'immo-

⁽¹⁾ Par ordre du Sultan, une tête..., Paris, Hachette, 1980, p. 103.

ralité — autant d'éléments dont les auteurs de putschs ne cessent d'invoquer l'existence pour légitimer la mise à l'écart des équipes civiles auxquelles ils se substituent. Ainsi, en 1983, à Ouagadougou, le capitaine Sankara écartant du pouvoir le 4 août son aîné et supérieur le commandant Jean-Baptiste Ouedraogo et, à Lagos, le 6 août, le général Mohammed Buhari confisquant les rênes de l'Etat au président Shehu Shagari dénonçaient l'un et l'autre la corruption des dirigeants civils, voltaïques et nigérians.

Pourtant, les accusations de corruption appellent en général quelques nuances, même si ce fléau se révèle en expansion réelle en Afrique et même s'il continue de constituer l'une des très graves tares sociales de l'ensemble du Tiers Monde. Le concept de corruption est étranger au petit peuple africain. « C'est un mot dépourvu de sens, nous indiquait récemment un expert français au service du gouvernement tanzanien, parce que des milliers de gens profitent de ce que nous qualifions, nous, de corruption. » Et d'ajouter : « Je suis tenté, à propos des économies africaines, d'employer les termes d'économies de solidarité familiale et d'ajouter deux précisions capitales : en Afrique noire, le sens du bien public demeure très inférieur à celui de l'intérêt familial ; la notion de lutte des classes n'existe pas dans la mesure où tout le monde profite d'une situation dont, en Europe, ne bénéficierait que celui qui est censé être corrompu » (2).

Tous ceux qui possèdent une certaine expérience de l'Afrique admettent, eux aussi, que pour la plupart des Africains l'Etat, l'administration, les services publics constituent autant d'abstractions dépourvues de tout support concret (3). Au demeurant, beaucoup de nos propres compatriotes, qui observent une scrupuleuse honnêteté avec leur prochain, fraudent le fisc ou l'administration. La solidarité qui continue de s'exprimer entre apparentés, ou originaires du même village, même si elle a très nettement tendance à s'amenuiser, explique bien des confusions entre le patriotisme réel des dirigeants et celui de l'entité qu'ils ont la responsabilité de gérer. Il reste en effet plus déshonorant, pour un Africain conséquent avec lui-même, de ne pas secourir un des membres de sa parentèle que de voler quelqu'un qui est étranger à cette dernière. Le vol en question est d'autant moins difficile à commettre s'il est commis, non plus au détriment d'une personne, mais au détriment d'une abstraction telle que l'administration, le fise, l'armée, etc.

⁽²⁾ Dans un séminaire à l'ENA, Bernard Joinet, psychiatre, enseignant à l'Université de Dar es-Salaam, auteur de plusieurs ouvrages sur la Tanzanie.

⁽³⁾ Voir dans Vieille Afrique, Jeunes Nations, au chapitre consacré aux « mutations sociales », nos propres développements sur cette question épineuse.

Il n'en demeure pas moins que l'attitude en question ne constitue pas une excuse, mais plutôt un élément d'explication, indispensable à la compréhension des difficultés que suscitent certaines mutations sociales. D'autre part, l'évolution actuellement en cours souligne qu'ont tendance à progressivement s'estomper les différences existant entre le concept africain et le concept européen de la corruption. Bref, il est clair qu'après avoir exercé sans réserve leur rôle de redistributeurs de richesses, beaucoup des eadres pratiquant la corruption ont désormais tendance à retenir par-devers eux une part de plus en plus importante de l'argent ainsi acquis. De ce fait, tombe de plus en plus fréquemment l'une des justifications avancées au sujet de l'existence, et du développement, de la corruption en Afrique.

Enseignant ivoirien, auteur d'une étude de droit pénal comparé consacrée à La corruption des fonctionnaires en Afrique (4), Hyacinthe Sarassoro, professeur à l'Université d'Abidjan, s'est très récemment longuement expliqué sur le phénomène de la corruption en ces termes : « On ne peut pas parler de la corruption avec un C majuscule. Mais d'un phénomène de la corruption qu'englobent au moins trois comportements: le trafic d'influence, la concussion, à laquelle on peut assimiler la petite corruption, l'ingérence des anciens fonctionnaires ou des fonctionnaires dans les entreprises dont ils sont chargés de la surveillance.

« Il y a également des infractions qui peuvent être assimilées à la corruption : les pots-de-vin, les détournements de deniers publics, les faux en écriture publique, la destruction de pièces dans le but de porter atteinte à la fortune, soit de l'Etat, soit d'un particulier » (5).

Et Hyacinthe Sarassoro d'avancer quelques explications à propos de la Côte-d'Ivoire — explications qui, évidemment, dépassent très largement le cadre de cet Etat : « On trouve, en Côte-d'Ivoire, surtout l'enrichissement illicite. Les individus rentrent dans la fonction publique pauvres et en sortent milliardaires. Il y a aussi des individus qui détournent le matériel de l'Etat. Par exemple, les véhicules de l'Etat, les médicaments dans les hôpitaux. Il y a aussi des fonctionnaires qui quittent la fonction publique, mais continuent de percevoir leur salaire. Enfin, la perception de commissions sur les marchés de l'Etat. Certains individus font même transiter les crédits de l'Etat dans leur propre compte. Ce qui génère de gros intérêts » (6).

Quant aux explications, elles sont claires pour ce juriste : « Notre

⁽⁴⁾ Paru aux Editions Economica en 1980, dans la collection « La vie du droit en Afrique », dirigée par le Pr Gérard Conac. (5) Dans Ivoire-Dimanche, nº 698, du 24 juin 1984.

⁽⁶⁾ Ibid., les chiffres qui suivent sont exprimés en francs CFA.

environnement social amène beaucoup de fonctionnaires à s'adonner à la corruption. En effet, la société moderne a apporté des avantages, mais aussi des comportements dont nous aurions pu nous passer. Ainsi, le petit fonctionnaire dont le salaire est de 40 000 F veut avoir la voiture dernier cri pour se déplacer.

« Par ailleurs, les procédures administratives trop lourdes permettent au fonctionnaire de ne pas travailler dans la clarté. Les dossiers traînent et il en profite pour exiger de l'argent.

« Il y a aussi les bas salaires de la fonction publique. Certains fonctionnaires en sont encore aux salaires qu'ils touchaient pendant la colonisation. Par exemple, l'indemnité de transport de tout fonctionnaire en Côte-d'Ivoire est de 700 F. Cette indemnité ne permet évidemment pas de se déplacer de Yopougon à Port-Bouët, aller-retour, quatre fois en une journée. Les fonctionnaires ont de bas salaires au moment même où la vie moderne nous invite à avoir une villa, une vidéo, une chaîne Hi-Fi. Donc, le fonctionnaire qui voudrait vivre décemment est obligé de s'adonner à la corruption. Du côté de la société traditionnelle, certaines conceptions sont en porte à faux avec les contraintes de la vie salariale. La polygamie, autrefois un bien, est aujourd'hui une charge pour le fonctionnaire, l'individu marié est obligé de s'occuper d'au moins quatre familles. Dans certaines ethnies, lorsque vous épousez une femme, vous êtes littéralement envahi par la belle-famille. Non seulement les frères et sœurs, les cousins et cousines, mais également toute la tribu vient vous sucer. Sans compter le parasitisme des gens du village qui s'agglutinent autour du fonctionnaire. Celui-ci est obligé de leur trouver du travail. Et, en attendant d'en trouver, il doit les entretenir, leur payer la cigarette, le cinéma, etc. » (7).

Pour ne pas être eux-mêmes exempts de tout reproche dans ce domaine, certains dirigeants africains sont contraints de fermer les yeux sur la corruption, qui gangrène leurs ministres, proches collaborateurs ou hauts fonctionnaires. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait trop souvent supposer, leur réaction est sévère et des hommes aussi différents que les présidents ivoiriens Félix Houphouët-Boigny ou zaïrois Mobutu Sese Seko fustigent, dans leurs discours officiels, à l'occasion des sessions des instances supérieures du parti unique, par exemple, les privilégiés, fussent-ils des dignitaires du régime, qui se livrent à des malversations et rançonnent les plus pauvres d'entre leurs concitoyens. Avec l'aggravation de la crise internationale et celle de ses répercussions en Afrique sud-saharienne, quelques gou-

vernements africains se sont engagés dans de vastes opérations d'assainissement et ont entrepris une lutte systématique accompagnée de lourdes sanctions contre les corrupteurs. Tel est le cas des gouvernements de M. Abdou Diouf au Sénégal, où a été progressivement mis en place un véritable arsenal répressif, de M. Félix Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire.

Quelques régimes militaires, en dépit de leurs attaques véhémentes contre les détestables habitudes financières de leurs prédécesseurs, hésitent, comme celui du général André Kolingba au Centrafrique, à « nettoyer les écuries d'Augias », comme ils avaient pourtant prétendu le faire en accédant au pouvoir. En revanche, la majorité d'entre eux se posent résolument en champions de la moralisation de la vie publique, comme le capitaine Jerry Rawlings au Ghana, les juntes du capitaine Thomas Sankara en Haute-Volta ou du général Mohammed Buhari au Nigeria.

Cependant, les prétoriens ne sont pas fatalement voués à la vertu. Il leur arrive de céder à leur tour aux tentations auxquelles avaient cédé ceux qu'ils prétendaient sanctionner. L'incivisme et la confusion entre Trésor public et ressources personnelles ne sont pas l'apanage des seuls civils. L'acquisition rapide, par des moyens illieites, de vastes fortunes peut être également le fait d'officiers de tous rangs. Ainsi, au Mali, la junte qui élimina l'équipe présidée par Modibo Keita a acquis une solide réputation de prévarication et, à Bamako, on désigne sous le nom de « châteaux de la sécheresse » des villas eonstruites par des responsables politiques, qui se sont enrichis et ont détourné des fonds destinés aux victimes de la famine, pour investir à leur propre profit dans l'immobilier. En 1975, dans un Etat du golfe du Bénin, un chef d'Etat fut, en personne, compromis dans une minable affaire de détournements de fonds publics...

Au demeurant, il arrive que les dirigeants en place frappent avec tant d'énergie et sévissent à l'encontre d'un nombre si élevé de personnes que la lutte contre la corruption prenne l'allure d'un véritable règlement de comptes. En avril dernier, au Burundi, deux parlementaires, MM. Egide Karori et Paul Sirahenda, faisaient l'objet d'une simple mesure administrative et étaient déchus de leur mandat pour détournement de fonds publics (8). Au Zimbabwe, dans le courant du même mois, deux hauts fonctionnaires du ministère du travail étaient accusés d'avoir détourné une partie de l'aide gouvernementale destinée aux victimes de la séeheresse (9). Mais, en Haute-

⁽⁸⁾ Bulletin quotidien Afrique de l'AFP du 3 avril 1984.

⁽⁹⁾ Bulletin quotidien Afrique de l'AFP du 9 avril 1984.

Volta, ce sont plus de cent anciens responsables politiques de la III^e République (1978-1980) et du Comité militaire de Redressement pour le Progrès national (1980-1982) qui ont été jugés par les Tribunaux populaires de la Révolution (TPR) créés par l'ordonnance du 19 octobre 1983 (10). A Ouagadougou, M. Gérard Kango Ouedraogo, ancien président de l'Assemblée nationale, a été condamné à dix ans de prison, en juin dernier, « pour enrichissement illicite » (11).

Mais c'est au Nigeria que les nouveaux maîtres des destinées du pays sont allés le plus loin. Il est vrai que la répression est à l'échelle du plus vaste et du plus peuplé — du plus contaminé par la corruption aussi, dit-on — de tous les Etats d'Afrique noire. C'est par dizaines que siègent les juridictions d'exception et par centaines que sont traduits en justice les coneussionnaires et prévaricateurs. Là aussi, parlementaires, gouverneurs, dignitaires de toutes origines font connaissance avec les foudres de la loi. Ainsi, en juin dernier, M. Sabo Barkin Zuwo, ancien gouverneur de l'Etat de Kano, a été condamné à vingt-deux ans de prison par un tribunal militaire ainsi qu'au remboursement de sommes indûment perçues (12). C'est à une peine aussi lourde que, pour les mêmes motifs, M. Bisi Onaganjo, ancien gouverneur de l'Etat d'Ogun, avait été condamné à peine un mois plus tôt. Et c'est parce que les dirigeants militaires de Lagos prétendaient faire rendre gorge à M. Umaru Dikko, ancien ministre des transports du gouvernement Shegari, en le faisant enlever (sans succès) à Londres, dans des conditions rocambolesques, qu'une véritable crise politique a éclaté dans les relations anglo-nigérianes; si fondées fussent les revendieations de l'équipe du général Buhari, les méthodes adoptées par lui pour les faire prévaloir ont été sévèrement eondamnées par les démocrates...

Avant même que n'éclate « l'affaire Dikko », M. Ola Balogun, cinéaste nigérian de renom, proclamait à propos de la corruption généralement reprochée à l'élite nigériane : « ... A vrai dire, la corruption en Afrique (et dans le Tiers Monde en général) n'est ni un fléau endémique ni un mal mystérieux dont souffrirait l'élite africaine seule selon la fausse optique présentée par votre reporter. En fait, la corruption qui se manifeste parmi l'élite dirigeante d'un pays comme le Nigeria est la conséquence directe du déséquilibre des rapports économiques entre ce pays et l'Occident. En l'absence de vraies industries et de structures économiques appropriées, cette élite est essentiellement réduite au rôle d'intermédiaire entre les investisseurs

⁽¹⁰⁾ Bulletin quotidien Afrique de l'AFP du 4 juin 1984.

⁽¹¹⁾ Bulletin quotidien Afrique de l'AFP du 29 juin 1984.

⁽¹²⁾ Bulletin quotidien Afrique de l'AFP du 20 juin 1984.

et industriels étrangers et le Gouvernement du pays. Les 10 % ou 20 % perçus au passage représentent donc le salaire du travail que l'élite bourgeoise effectue pour le compte des pays industrialisés qui continuent à exploiter les ressources du Nigeria et à y déverser leurs produits industriels, y compris sous forme de « matières premières » pour les usines d'assemblage. A qui profite donc la corruption de l'élite dirigeante des pays africains?

« L'hypocrisie doit tout de même avoir des limites. Après tout, chaque fois qu'une entreprise étrangère ou une multinationale paie 5 F de pot-de-vin à un dirigeant ou à un cadre africain corrompu, n'est-ce pas pour pouvoir récolter 100 F de hénéfice en fin de compte? Qui entretient donc la corruption au sein de l'élite dirigeante d'un pays comme le Nigeria? A qui profite le déséquilibre profond des structures économiques des pays africains? (...) Les pays dominants se servent volontiers de la corruption comme d'un moyen parmi beaucoup d'autres pour maintenir leur domination du monde, en faisant des élites dirigeantes des pays dominés des auxiliaires complaisants » (13).

Il n'en demeure pas moins que le développement de la corruption préoccupe aujourd'hui beaucoup plus que les seuls dirigeants politiques. Divers groupes de pression s'alarment. Au tout premier rang d'entre eux, il convient de citer le clergé. Ainsi, les évêques catholiques du Nigeria ont demandé au gouvernement militaire de créer les conditions d'un éventuel retour à un gouvernement civil, dans un mémorandum adressé, mardi 12 juin, au chef de l'Etat, le général Bubari. Dans ce mémorandum, qui constitue la plus importante déclaration publique faite au Nigeria depuis le coup d'Etat du 31 décembre 1983, les évêques qualifient de « tâche d'avenir urgente » la nécessité pour les militaires de préparer une nouvelle race de politiciens honnêtes (14). Ainsi, au Zaïre où le matabiche (15) est roi, comme au Nigeria le dash est devenu un art de vivre, les évêques ont, récemment, dénoncé ce qu'ils appellent le « mal zaïrois ». Dans ce contexte, les Eglises, en particulier l'Eglise catholique, sont, il est vrai, amenées à pallier les déficiences de l'Etat dans les domaines de l'enseignement, de la santé, des transports, du développement rural et même des télécommunications. Il en résulte l'image d'une Eglise catholique puissante, visible, ce qui oblige la hiérarchie à composer avec le régime pour se faire pardonner ce rôle de substitution (16).

⁽¹³⁾ Dans Le Monde du 25 avril 1984.

⁽¹⁴⁾ Voir Le Monde du 15 juin 1984.

⁽¹⁵⁾ Nom local du pot-de-vin, appelé *dash* au Nigeria. (16) Lettre d'information nº 16 (1^{er} trimestre 1984) de la Commission Justice et Paix.

La lutte contre la corruption passe, bien sûr, par la dénonciation de celle-ci. Ainsi M. Hyacinthe Sarassoro, déjà cité plus haut, n'hésite pas à proclamer à propos de la Côte-d'Ivoire: « Je dénonce la corruption, mais je ne m'attaque à personne. Je suis un professeur de droit et un chercheur. J'étudie donc les phénomènes relatifs aux sciences criminelles. Mon ambition est de dire à mon pays qu'il y a un danger pire que la guerre civile qui nous menace, e'est le cancer de la corruption. Puis-je raisonnablement me taire, en mon âme et conscience, sur ee que je vois ? Je ne le pense pas. Je voudrais simplement dire aux Ivoiriens qu'ils peuvent vivre décemment, en gagnant honnêtement leur vie » (17).

Et ee juriste de proposer, entre autres remèdes originaux, la création d'un « certificat de non-corruption » (sic) dans lequel chaque fonctionnaire proclamerait sur l'honneur notamment : « Ne pas avoir payé ou promis de payer, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, une compensation ou avantage de n'importe quelle nature, à toute personne au service de l'Etat... » (18).

Et, avec plus de réalisme, M. Sarassoro d'affirmer: « ... la méthode de lutte la plus efficace est la prévention. Celle-ci devrait être menée dans deux directions. D'abord, l'action sur les causes proprement dites. Il s'agira de réformer la Fonction publique en apportant des améliorations aux structures administratives, aux conditions de travail du fonctionnaire et au salaire de celui-ci. Ensuite, l'aetion sur l'individu. Ici, l'introduction de l'instruction civique et morale dans les systèmes de formation peut contribuer à lutter contre la corruption » (19).

Un problème fondamental reste en réalité posé: Comment laisser à chaque individu susceptible d'exercer des responsabilités financières étendues une initiative suffisante tout en l'empêchant de peser trop lourdement sur le Trésor public? Il s'agit d'une question universellement posée, puisque la presse nous apprend que le parquet de Bonn a ouvert en juillet une information pour fraude fiscale contre M. Otto Lambsdorf, ancien ministre ouest-allemand des finances, ancien fondé de pouvoir du groupe Flick et Eberhard von Branchitsch, accusé de fraude fiscale...

⁽¹⁷⁾ Op. cit., cf. nº 698 d'Ivoire-Dimanche (24 juin 1984).

⁽¹⁸⁾ Ibid.

⁽¹⁹⁾ Ibid.